DÉFENSE

JEAN-MARIE BOCKEL

«Violences sexuelles faites aux femmes durant les conflits armés - Pour Jean-Marie BOCKEL : « Il est urgent d'agir, car c'est là un véritable enjeu de civilisation »»

05/02/2014

Violences sexuelles faites aux femmes durant les conflits armés - Pour Jean-Marie BOCKEL : « Il est urgent d'agir, car c'est là un véritable enjeu de civilisation »

Jean Marie BOCKEL, sénateur du Haut-Rhin, ancien ministre et vice-président de l'UDI, est intervenu ce jour au Sénat lors du débat sur les violences sexuelles faites aux femmes durant les conflits armés.

Alors que cette réalité dramatique a longtemps été passée sous silence, la découverte, au début des années 1990, des atrocités sexuelles commises pendant la guerre en ex-Yougoslavie a provoqué une prise de conscience de la communauté internationale. « Ces actes sont conçus comme de véritables armes de guerre, ayant pour but de détruire, terroriser, humilier ou faire déplacer des communautés entières », rappelle le sénateur.

La principale difficulté pour appréhender ces violences dévastatrices est le silence des victimes, dû à la crainte d'être stigmatisées et à la peur de représailles. Cela contribue au faible nombre des dénonciations et à l'impunité des responsables de ces crimes.

Les violences sexuelles ont toutefois été progressivement prises en compte par le droit pénal international. Le conseil de sécurité de l'Onu a adopté en 2000 la résolution 1325, qui prévoit l'accroissement du rôle des femmes dans les opérations des Nations Unies et appelle les parties à un conflit armé à protéger les femmes contre les actes de violence sexuelle.

A l'heure où le Plan d'action français pour lutter contre ces violences ignobles arrive à échéance, Jean-Marie Bockel s'interroge sur la mise en place de nouvelles mesures : « Quid par exemple d'une présence féminine accrue dans les structures judiciaires post-conflit et les camps de réfugiés, qui pourrait permettre de nouer un dialogue de confiance avec les femmes victimes de violences ? » Il appelle également la France à tout mettre en œuvre pour encourager la ratification du Traité sur le commerce des armes, dont l'article 7 vise explicitement les violences faites aux femmes.

En dépit de ces diverses initiatives, l'action internationale reste défaillante et les violences sexuelles sont encore très présentes dans les zones de conflit (RDC, Syrie, Centrafrique, Darfour, etc.). La fin de l'impunité est encore un but à atteindre et la communauté internationale se trouve souvent démunie.

Pour le sénateur, les efforts doivent être poursuivis dans quatre domaines : « la prévention, avec un renforcement des moyens des ONG et associations ; la protection, avec l'octroi du statut de réfugié pour des motifs humanitaires aux femmes victimes ; l'assistance, en prenant en compte les besoins à plus long terme comme le soutien psycho-social ou l'assistance juridique ; et enfin, les poursuites, pour en finir avec l'impunité. »

Il est urgent d'agir. « Les conséquences de ces violences faites aux femmes dépassent de loin ce qui est visible et immédiat. C'est un véritable enjeu de civilisation », conclut Jean-Marie Bockel.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC